

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Accès au grade d'<u>adjoint technique territorial principal de 1ère classe</u>

Le Président de Communauté de Communes de Audemer Val de Risle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme TOURNACHE Sandrine, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	1	01/10/ 2025 Favorable
Mme LE GOFF Catherine, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	2	01/10/ 2025 Favorable
Mme BLANCHARD Anne-Dominique, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	3	01/10/ 2025 Favorable
M. BOVE Patrick, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	4	01/10/ 2025 Favorable
Mme MATUSKA-KOHUT Elodie, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	5	01/10/ 2025 Favorable

Agent/Situation d'origine		Date d'effet
Mme PREVEL Isabelle, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté		01/10/ 2025 Favorable
Mme VALLEE Valérie, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	7	01/10/ 2025 Favorable
M. VESTU Yves, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté		01/10/ 2025 Favorable
Mme BEUZIT Nathalie, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	9	01/10/ 2025 Favorable
M. METAYER André, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté		01/10/ 2025 Favorable
Mme TAMA Laury, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté		01/10/ 2025 Favorable
Mme LEVIEUX Sylvie, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	12	01/10/ 2025 Favorable

<u>Total promouvables : 21</u> Nombres d'hommes : 7 Nombre de femmes : 14 <u>Total promus : 12</u> Nombres d'hommes : 3 Nombre de femmes : 9

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site

www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à PONT AUDEMER cedex, le 8 juillet 2025 Le Président,

